

Présentation

À la rentrée 2009, il y a, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 467 écoles publiques situées en zone urbaine sensible (ZUS), soit 7,1 % de l'ensemble des écoles publiques (voir 2.1). 476 collèges publics (9,1 % des collèges publics - voir 2.3) sont implantés en ZUS, soit 4 établissements de moins qu'en 2008-2009. Ils accueillent 221 600 collégiens. À la rentrée 2009, le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 2,7 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,5 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique publics (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels publics (9,4 % des lycées professionnels) sont en ZUS, soit 6 lycées de moins en ZUS par rapport à l'an dernier (1 LGT en plus et 7 LP en moins). 137 100 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a plus diminué dans les établissements en ZUS qu'en moyenne : - 3,3 % contre - 1,4 %. Sur les 254 collèges têtes de réseau ambition réussite (RAR), 157 sont situés en ZUS (soit 61,8 %). Un tiers des collèges en ZUS sont classés en RAR.

La concentration des établissements scolaires en ZUS peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles en ZUS rapporté au nombre d'établissements en zone urbaine. Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit, en moyenne, à 9 %, avec des variations académiques allant de 4 % pour l'académie de Toulouse à 22 % pour celle de Corse. Il est inférieur à 8 % pour les académies de Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Paris, Poitiers, Rennes et Strasbourg. La part des écoles situées en ZUS dans les zones urbaines varie de 11 % à 17 % pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Lille et Versailles.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12 %. Il varie de 5 % pour l'académie de Toulouse à 24 % pour celle de Reims. La part des collèges est nettement inférieure à la moyenne métropolitaine pour Bordeaux, Grenoble, Lille, Nice, Paris et Poitiers où elle se situe entre 5 % et 10 %. Elle est comprise entre 14 % et 18 % pour les académies d'Aix-Marseille, Besançon, Caen, Corse, Dijon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours et Rouen.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 10 % pour la métropole. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS et la concentration varie de 2 % pour l'académie de Strasbourg à 27 % pour celle de Reims. La part de lycées en ZUS est relativement peu élevée (entre 3 % et 7 %) pour les académies d'Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rennes et Toulouse. Elle est comprise entre 12 % et 22 % pour les académies d'Amiens, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Montpellier, Poitiers et Rouen. Dans les DOM, ces pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion où 18 % des écoles, 27 % des collèges et 23 % des lycées ZUS sont en zone urbaine sensible.

Définitions

■ **Champ.** Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'Éducation nationale, hors EREA.

■ **Les zones urbaines sensibles (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996. Un établissement ou une école sont "en ZUS" s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

■ **La notion de zone urbaine** est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER). Une ZAUER se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en métropole à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information SCOLARITÉ, et informations de la Base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

– Rapport 2009 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2009.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2009 (France métropolitaine + DOM, hors EREA)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	227	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	15 346	4 710
Amiens	21	132	8,3	13	11,0	16	21,9	6	10	6 903	8 742
Besançon	23	95	10,2	10	13,7	5	11,1	2	3	4 323	2 876
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 184	5 673
Caen	12	47	6,5	11	14,5	8	15,7	5	3	4 616	5 365
Clermont-Ferrand	17	61	8,8	8	13,3	5	12,8	3	2	3 922	3 701
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 205	-
Créteil	68	415	16,4	43	12,4	8	4,5	5	3	20 789	5 814
Dijon	22	94	7,9	12	14,5	7	15,2	5	2	4 927	4 415
Grenoble	24	107	5,4	13	7,3	7	6,5	3	4	4 857	3 540
Lille	73	308	10,9	31	10,2	20	11,4	8	12	14 125	8 518
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	169	10,3	19	11,0	12	10,6	6	6	10 197	6 879
Montpellier	28	126	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 480	7 699
Nancy-Metz	38	107	5,5	22	12,4	6	6,7	5	1	9 073	4 576
Nantes	29	115	8,7	22	13,6	10	10,9	5	5	7 733	5 882
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,4	2	-	3 695	2 074
Orléans-Tours	30	124	8,7	23	15,9	4	5,0	2	2	7 759	2 435
Paris	9	48	7,3	6	5,4	4	3,8	3	1	2 975	1 564
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 269	4 624
Reims	31	90	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 909	6 940
Rennes	20	58	5,3	15	11,7	4	4,9	3	1	6 440	2 960
Rouen	25	121	8,0	20	14,1	9	13,0	6	3	6 648	6 001
Strasbourg	19	94	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 191	1 144
Toulouse	14	61	4,4	6	4,7	3	3,5	1	2	2 738	1 115
Versailles	80	510	15,6	56	13,3	21	10,8	17	4	28 014	17 787
France métropolitaine	717	3 341	9,4	450	12,0	200	9,9	110	90	203 318	125 034
Guadeloupe	8	19	8,1	4	12,5	1	5,3	1	-	2 488	1 087
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	11,1	1	-	-	1 116
Martinique	4	20	10,8	4	13,3	1	5,3	-	1	2 055	535
La Réunion	15	83	18,2	18	26,9	9	22,5	7	2	13 692	9 356
DOM	33	126	13,2	26	18,1	12	13,8	9	3	18 235	12 094
Total	750	3 467	9,5	476	12,3	212	10,0	119	93	221 553	137 128

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements implantés en zone urbaine.